



Dans les n°29 et 33, nous vous avons déjà parlé du groupe SIAT qui s'est installé sur les communes de Labruguière et St-Agnan dans le Tarn pour y implanter une méga-scierie. Et bien, nous décidons de remettre le couvert, convaincus qu'une mobilisation d'ampleur pourrait s'avérer nécessaire contre ce projet.

Nous contactons Emmanuel Forichon du collectif Brassac-Le Bez, très investi dans cette lutte. Coïncidence, le lendemain il fait partie des intervenants invités par l'association Envol Vert¹ sur la commune d'Anglès² pour informer la population locale : une occasion parfaite pour faire le point.

Recontextualisons pour ceux et celles qui n'auraient pas suivi l'affaire.

Le groupe SIAT, dont le siège se trouve en Alsace sur la commune d'Urmatt, c'est le leader français de la scierie.

Selon les chiffres communiqués en 2021, le site industriel d'Urmatt implanté sur une zone de 28 hectares fonctionne 24h/24, 7j/7, 100 camions transportant entre 5000 et 6000 résineux par jour, 350 000 m³ de produits finis par an, plus de 120 000 tonnes de granulés par an, 330 salariés, plus de 120 millions de chiffre d'affaires annuel.

C'est aussi, selon un document³ que nous avait transmis E. Florichon en 2023, 500 000 m³ d'eau pour 564 000 m³ environ de bois prélevés (pour 430 000 m³ bois sciés + 120 000 tonnes de granulés) dont 25 000 m³ d'eau issus de la nappe souterraine des Grès Vosgiens. Ce sont encore diverses substances polluantes qui sont rejetées en milieu naturel, une installation de cogénération de 19,8 MW qui produit des émissions dans l'atmosphère de rejets gazeux et d'aérosols contenant des métaux lourds comme le plomb, le mercure, le cadmium, l'arsenic, des dioxines et de l'acétaldéhyde classé comme cancérigène.

C'est, qui plus est, un site dont la non-conformité et les infractions au code de l'environnement ont déjà été constatés par la DREAL pour des pollutions importantes (atmosphériques, des eaux souterraines et des eaux de ruissellement) qui ont valu à l'entreprise plusieurs arrêtés préfectoraux de mises en demeure (2016, 2021, 2022 et 2023).

Un projet « miroir » dans le Tarn

Le groupe convoitait évidemment depuis longtemps la deuxième plus grosse réserve de bois en France : l'Occitanie.

Il rachète en 2020 les scieries de Labruguière et St-Agnan (Brassac). Le directeur des sites Tarnais, Jérôme Sittler, annonce en 2023 que le site de St-Agnan sera transformé

intégralement pour créer un site équivalent à celui d'Urmatt.⁴

Cette méga-industrie du bois est prévue sur une surface artificialisée de plus de 30 hectares (dont 6 hectares de terres agricoles déjà sacrifiées), située aux limites d'une zone Natura 2000, d'une zone humide, d'une ZNIEFF⁵ et, bien sûr, dans le Parc !

Les besoins en eau

Face au changement climatique, alors que ce territoire pourrait ressembler à l'Andalousie dans 25 ans, associations et collectifs s'inquiètent sur les besoins en eau que nécessiterait un tel projet, besoins qui s'ajouteraient à ceux des trois embouteilleurs⁶ présents sur le PNR et de la centrale de Golfech⁷ qui puise dans la Garonne, (alimentée par l'Agout, affluent du Tarn).

« SIAT est un pavé de plus dans la mare qui se vide ! » (E.F.)

Le PDG du groupe, Michel Siat, annonce un besoin en eau de 120 000 m³/an, un volume quasi équivalent à celui délivré annuellement aux habitants de Brassac et Le Bez, respectivement 70 000 et 50 000 m³. Mais si on compare avec le site d'Urmatt, si à minima 500 000 m³ de bois sont prévus dans ce nouveau projet d'extension, nul besoin d'être fortiche en maths pour comprendre que les besoins annoncés sont au moins 4 fois inférieurs aux besoins réels. Sachant que « le site industriel de Saint-Agnan dispose déjà d'un forage réalisé en 2010, mais dont ni l'usage actuel ni le volume possible de prélèvement annuel n'est connu », combien de m³ seront prélevés dans les eaux souterraines ? Un document du BRGM⁸ indique un débit d'environ 20 m³ par heure pour ce forage, ce qui représenterait une capacité annuelle de 175 200 m³.

1 - Association pour la préservation de la forêt et de la biodiversité

2 - pour la cinquième édition de la « Fête du Bois et de la Forêt » sur la commune d'Anglès (9 août)

3 - compte-rendu d'une rencontre à la Préfecture de Région le 15 mai 2024 à la demande du collectif pour alerter les autorités régionales

4 - Lettre de « France Nature Environnement Occitanie Pyrénées » adressée le 9 novembre 2023 au Préfet de Région (Pierre André-Durand), la Présidente du Conseil Régional (Carole Delga) et le Préfet du Tarn (Michel Vilbois)

5 - Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

6 - La Salvétat, Fontaine de la Reine (Fontrien) et Mont Roucou (Lacaune) : les prélèvements liés à ces activités sur le bassin versant de l'Agout ont atteint 3,2 millions de m³ en 2020 (sources : diagnostic Eau du PNRHL)

7 - Centrale nucléaire de Golfech : en 2023 c'est 161,3 millions de m³ prélevés dans la Garonne pour le refroidissement dont 34,6 millions de m³ non restitués. (sources : Légifrance.gouv.fr)

8 - forage identifié dans la banque du sous-sol (BBS) sous le numéro : BSS002GHRV

Sauvons notre environnement : virons ce parc ?



La ressource forestière

Plusieurs collectifs et associations avaient demandé au Préfet du Tarn ainsi qu'à Mme Delga, l'annulation de l'enquête publique de 2024⁹, notamment en raison d'une modification du projet en cours de procédure, et « que soit diligentée une étude sur la capacité des forêts résineuses d'Occitanie » et « organisée une concertation élargie à tous les professionnels du secteur de la région. »¹⁰

Non seulement ses demandes sont restées sans réponse, mais comme il devient coutume dans les enquêtes publiques, malgré la majorité d'avis défavorables le commissaire enquêteur a donné un avis favorable, allant jusqu'à saluer le projet pour « la valorisation de la filière bois à l'échelle locale ».

Une filière que s'accaparerait le groupe SIAT, car il faut savoir que cette méga-scierie compte exploiter 1/4 de la surface totale actuelle de résineux qui est d'environ 563 000 hectares, soit plus de 20% de la surface totale forestière d'Occitanie (environ 2,6 millions d'hectares). Selon l'étude d'approvisionnement¹¹ du projet SIAT, 1,216 millions de m³ par an seraient prélevés en Occitanie, donc les 500 000 m³ prévus représenteraient 41% de ces prélèvements, soit presque la moitié pour le groupe SIAT.

L'ONF aurait déjà signé des contrats d'approvisionnement avec le groupe.

Dans sa « déclaration d'intention » de 2022, le groupe SIAT se targue de réduire ses émissions de CO₂ en précisant que son « rayon d'approvisionnement est inférieur à 100 km », mais la ressource forestière d'Occitanie ne semble pas lui suffire car il prévoit déjà d'aller se servir dans les Landes.

Rien que pour faire fonctionner la future centrale de cogénération qui nécessite comme combustible plus de 80 000 tonnes d'écorce, il manquerait presque la moitié de cette matière bois.

Dans un rapport de la DREAL de 2023, le site d'Urmatt aurait consommé en 2022, 81 880 tonnes de cette biomasse dont 31 594 tonnes provenaient de ressources externes, soit 38%.

Autre problème : la présence d'une telle industrie du bois encourage les exploitants forestiers à planter principalement du résineux sur le territoire. Cette logique industrielle n'encourage donc pas au changement des pratiques sylvicoles.

L'économie locale

Le groupe SIAT se targue également de valoriser les circuits courts mais le bruit court qu'il exercerait déjà une pression sur les exploitants agricoles en baissant les prix jusqu'à -20%.

Non seulement il exportera 80 % de son bois (dont une partie en dehors de France qui passera d'abord par la Belgique avant



photo-montage (Aurore et Marcel)

d'arriver en Chine) mais les bois de construction seront uniquement « à destination du négoce de matériaux et de la grande surface de bricolage ». Les artisans locaux ne bénéficieront donc pas directement de ce bois - la plupart d'ailleurs n'en voudront pas : les prix sont trop élevés et cette logique industrielle ne favorise absolument pas le développement des circuits courts (bûcherons, scieurs, charpentiers, ...). Les artisans locaux présents à la réunion d'Anglès confirment que les bois de construction fabriqués en circuits courts reviennent au final à des prix 2 à 3 fois moins élevés comparés à ceux des grandes surfaces, tout en parvenant à se rémunérer décemment.

9 - Cette enquête de 2023 visait à « une modification du SCOT et du PLUI en vue du déclassement de 6 hectares de terres agricoles en zone industrielle », pour permettre au groupe SIAT de s'étendre

10 - Sources : réunion d'informations à Anglès + France Nature Environnement Occitanie Pyrénées

11 - Sources : idem

Sauvons notre environnement : vivons ce parc ?



Les promesses d'emplois ! L'argument qui fait mouche auprès de la population locale.

D'après SIAT, le nombre de salariés passerait de 40 à 220. Bien ! Mais « comment s'assurer que le nouveau projet pourra atteindre ses objectifs alors qu'à ce jour aucun élément ne démontre qu'il puisse être réalisé ni maintenu durablement ? »¹². Après trois échecs successifs¹³ sur la scierie de St-Agnan et si on tient compte de l'épuisement des ressources en eau et en bois, on peut douter de la durabilité économique du projet. Sans compter que cette extension industrielle impactera forcément les acteurs locaux actuels de la filière bois et induira de nombreuses pertes d'emplois.

Les pollutions

La centrale de cogénération prévue pour une puissance nominale de 25MW produirait environ 200 tonnes de polluants atmosphériques alors que son installation est prévue à proximité (entre 50 et 1000 m.) d'un collège, de 2 lotissements et de 3 hameaux.

Ce seraient 300 tonnes de produits phyto¹⁴ utilisés par an qui feraient courir le risque d'une « importante pollution des eaux de surfaces et souterraines avec des concentrations de substances chimiques biocides ; »¹⁴ Des pollutions ont déjà été constatées sur les sites existants. Suite à des crues, l'eau de Labruguyère en 2025 ainsi que celle de Castres en 2023 ont été contaminées car « le milieu récepteur local des eaux superficielles est constitué par la rivière Agout ainsi que le réseau hydrographique situé entre cette rivière et le site SIAT de Saint-Agnan, en particulier le canal de Saint-Agnan. »¹⁴

Autres pollutions : celles liées aux transports qui augmenteraient considérablement. Le groupe prévoit 70 poids-lourds supplémentaires par jour, ce qui pourrait faire monter le trafic à plus de 100 camions par jour.

Des solutions ?

Face aux craintes légitimes que suscite ce projet, nous apprenons également qu'aucune étude d'impact n'est obligatoire pour la centrale de cogénération. Les associations et les collectifs en lutte contre l'extension du site de St-Agnan envisagent d'ores et déjà de recourir à la justice aussi bien par voie administrative que pénale.

Ils espèrent également une mobilisation citoyenne d'ampleur avant même la prochaine enquête publique, tout en constatant la difficulté de communiquer auprès de la population locale. La filière bois, même hyper industrialisée, bénéficie d'une image positive comparée à l'extraction minière, par exemple. Entre les promesses d'emplois et l'activité économique qu'envisagent les exploitants forestiers, un énorme travail de

sensibilisation reste encore à faire.

Le groupe SIAT tente de séduire élus et habitants, prétendant porter « un projet d'intérêt général » en cohérence bien sûr avec les objectifs de la nouvelle Charte du PNRHL qui sont de « réduire les coupes rases, développer la sylviculture en l'adaptant au changement climatique, maintenir les surfaces de feuillus, protéger les sols, l'eau et les paysages, préserver la biodiversité, soutenir la filière artisanale locale, favoriser les circuits courts, relancer le sciage mobile, ... »

On aura compris que le Parc n'est pas atteint de « schizophrénie institutionnelle », mais d'une capacité hors norme à l'écoblanchiment !

SIAT a déjà bénéficié de 1,8 million d'euros d'aides publiques dans le cadre de l'appel à projets « France 2030/ADEME » pour son projet « Unilattes » sur Labruguière et compte bien demander des subventions pour son projet d'extension sur St-Agnan. Les investissements s'élèveraient à 350 millions d'euros, à combien encore s'élèveront les enveloppes d'aides publiques ?

Liste des collectifs et associations engagés contre le projet SIAT : France Nature Environnement Occitanie Pyrénées, Stop Méga-scierie 81, Collectif Brassac sur Agout Le Bez, Les Amis du Chemin Blanc, Callelh, Envol Vert, Confédération Paysanne du Tarn, GNSA et Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées

N'hésitez pas à visiter le site internet du Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF) qui cartographie les artisans de la filière bois en circuits courts : www.alternativesforestieres.org ; la carte est en bas de la page d'accueil.

Aurore

12 - Lettre de France Nature Environnement Occitanie Pyrénées adressée le 9 novembre 2023 au Préfet de Région (Pierre André-Durand), la Présidente du Conseil Régional (Carole Delga) et le Préfet du Tarn (Michel Vilbois)

13 - Depuis 1997, trois entreprises de sciage ont successivement occupé le site de St-Agnan avant de déposer le bilan

14 - Lettre de France Nature Environnement...